
Une histoire politique du recensement au Ghana aux 20^e et 21^e siècles¹



Alena THIEL²

Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg

TITLE

A political history of the Census in Ghana in the 20th and 21st centuries

RÉSUMÉ

Le présent article étudie les recensements de population dans le Ghana colonial et post-colonial en montrant les inflexions et développements qu'y ont connus les outils de quantification. L'histoire de la quantification, comme l'a montré Emmanuel Didier en 2021, apporte un éclairage utile à l'étude de la transformation de la société car elle est consubstantielle au fondement même de la société. Ainsi, on a longtemps pensé que ces processus de quantification participaient conjointement à la constitution de différents types de « data subjects », les individus tels qu'ils sont identifiés au moyen de données selon la définition qu'en donne Evelyn Ruppert en 2008. Cet article explore les limites dans lesquelles le concept de « data subjects » s'applique au contexte postcolonial. Il accorde une attention particulière aux nécessités de réorganisation imposées par les évolutions technologiques et aux résistances constantes face à la puissance colonisatrice du processus de datafication.

Mots-clés : *Ghana, recensement de la population et des ménages, histoire du recensement, data subjects, Service des statistiques du Ghana.*

ABSTRACT

This article provides an account of population censuses in colonial and post-colonial Ghana through illuminating the central shifts and consolidations in quantitative forms. Histories of quantification, Didier (2021) has shown, provide a productive lens to the study of societal transformation as they permeate the very bedrock of society. As such, they have long been thought of as co-constituting different types of “data subjects” (Ruppert, 2008). The article explores the limitations of extending the concept of data subjects into postcolonial contexts. Particular attention is paid to the reordering forces of technological developments and persisting resistances to the colonizing force of datafication.

Keywords: *Ghana, population and housing Census, census history, data subjects, Ghana Statistical Service.*

1. Traduit de l'anglais par Julie Ghibaudo.
2. alena.thiel@ethnologie.uni-halle.de

1. Introduction

En 2019, le Parlement de la République du Ghana a doté l'organisme national des statistiques de ce pays d'Afrique de l'Ouest – le Service des statistiques du Ghana – de nouvelles attributions en matière de coordination. En donnant une place centrale à cet organisme parmi les instituts de statistiques du pays, la loi de 2019 relative aux services statistiques exprime la volonté récente du pays de privilégier une gouvernance qui s'appuie sur l'exploitation de données, tout en se donnant pour objectif d'accélérer son développement grâce à la quantification. Par ailleurs, les changements de conventions en matière de statistiques ne sont jamais la simple expression des transformations techno-politiques, ils sont également profondément liés à la constitution d'une « identité de sujet » (Ruppert, 2008). Partant de ce point de vue théorique, l'article se concentre sur la question de savoir comment les innovations en matière d'infrastructure et de méthodologie dans la collecte du recensement au Ghana – notamment la réorganisation des concepts, du matériel et des agents impliqués – sont apparues sous l'influence combinée de vecteurs de standardisation, de forces de subjectivation et de mises en forme qui échappent à la classification.

Les recherches conduites dans le cadre de cette publication ont été menées au Ghana entre janvier et mars 2020, principalement auprès du *Public Records and Archives Administration Department* (PRAAD) situé dans la capitale Accra et de la *George Padmore Research Library*. Les interviews ont été menées auprès du personnel du Service des statistiques du Ghana, conjointement à d'autres autorités publiques compétentes intervenant dans la production d'information en matière de statistiques au Ghana. Nous avons pu consulter d'autres sources principales d'information (notamment des guides, des rapports et des cartes liés au recensement) dans les archives de la bibliothèque du Centre d'études africaines de Leiden (Pays-Bas). Si l'approche suivie dans cet article est historique, notre propos n'est pas de faire une analyse historiographique, mais d'utiliser les documents d'archives disponibles pour mettre en valeur les changements de classification de la population dans l'histoire des recensements au Ghana.

2. La problématique des *data subjects* en Afrique

Comme le souligne E. Ruppert (2008, § 2.1) à partir du vaste corpus de publications aujourd'hui disponibles sur le sujet, les recensements ne se limitent pas à « simplement “compter les têtes”, ou en “faire l'inventaire” pour obtenir “un nombre d'individus” ». Ils s'efforcent de gommer les différences entre individus en « répertoriant et identifiant les différences et les ressemblances [sur la base d'équivalences] en fonction d'un certain nombre de catégories (homme, femme, marié, célibataire, etc.) qui reposent sur une grille de classification préétablie (sexe, situation de famille, origine raciale, etc.) » (Ruppert, 2008, § 2.2 et 2.3). Autrement dit, collecter des données dans le cadre d'un recensement consiste à tirer des enseignements généraux à partir des individus selon des conventions d'équivalence qui permettent de les rendre « comparables et mesurables dans toutes leurs différences » (Ruppert, 2008, § 2.4). Selon E. Ruppert, le processus qui consiste à diviser et à distinguer la population en catégories est essentiel à la constitution d'une population, car lesdites catégories permettent de « relier l'individu à la population, d'unir les gens qui, collectivement, lorsqu'ils sont rassemblés, constituent la population dans son ensemble. » (Ruppert, 2008, § 2.3). L'autrice poursuit sa démonstration en soulignant que l'identification à des catégories en vue du recensement rend l'individu sujet par le biais d'une réflexion sur soi et de la construction de soi en lien avec ces catégories, et constitue ainsi en définitive la population comme une entité abstraite (Ruppert, 2008, § 2.6).

Le présent article se propose d'interroger le postulat établissant une corrélation entre population, catégorisation et individualité à travers le prisme de l'histoire et du post-colonialisme. Dans l'histoire des recensements, les cas les plus emblématiques sont ceux des États-Unis (Anderson,

2015 [1988] ; Didier, 2009 ; Hannah, 2001 ; Anderson & Fienberg, 1999), du Brésil (Loveman, 2014), de la France (Desrosières, 2014 ; Noiriél, 2002), de la Grande-Bretagne (Higgs, 2003 ; Szreter, 2013) et de l'Allemagne (von Oertzen, 2017 ; Caplan, 2013 ; Hannah, 2009 ; Aly & Roth, 2004). Si les études menées sur des systèmes de recensement en Afrique se sont intéressées aux cas du Rwanda (Tesfaye, 2014), du Burundi (Uvin, 2002), du Nigeria (Okolo, 1999), du Kenya (Weitzberg, 2015), de la Mauritanie, du Burkina Faso (Samuel, 2014) et du Ghana (Serra, 2018), aucune étude n'a analysé de manière aussi détaillée les systèmes de données démographiques en Afrique sur le plan de la composition socio-historique et infrastructurelle de la population, à l'exception de l'Afrique du Sud (Breckenridge, 2014). La majorité de ces études se sont, de fait, limitées aux recensements de l'époque coloniale (Touchelay, 2019 ; Ittman, Cordell & Maddox, 2010 ; Gil & Omaboe, 1993). S. Szreter et K. Breckenridge (2012, p. 17) s'interrogent sur cette lacune lorsqu'ils attribuent l'incapacité à représenter « la diversité de l'histoire des recensements des communautés » au « biais d'observation de l'évolution des seuls registres comparatifs répertoriés, nous donnant accès essentiellement à une histoire des recensements qui semble étroitement liée aux formes de gouvernement les plus puissantes, stables, étatiques ayant généré et archivé plutôt efficacement leurs opérations de recensement ». Si la genèse des recensements et des systèmes d'enregistrement de l'état civil en Afrique est liée en grande partie à l'histoire coloniale du pays, la poursuite de cette approche hégémonique dans l'historiographie des données doit faire l'objet d'une analyse critique, en lien avec les relations de pouvoir et la subjectivité à l'époque contemporaine (voir Ruppert & Isin (2019) sur la question de la politique postcoloniale des données).

E. Ruppert, elle-même, attire notre attention sur les critiques émises au sujet des catégorisations du recensement et nous fait « prendre conscience que certaines catégories se sont imposées par rapport à d'autres et ont fini par faire autorité », tout en étant en contradiction avec les expériences vécues. De fait, « les différentes catégories formelles, ainsi structurées et délimitées » sont elles-mêmes soumises à des facteurs d'évolution (Ruppert, 2008, § 2.11 ; voir aussi Hacking, 1995, sur ce qu'il appelle l'« effet de boucle », ou *looping effect*, concernant les « *human kinds* », les catégories utilisées par les sciences humaines). L'étude sociale de la quantification a montré très précisément comment à la fois le travail des experts et les actions de résistance des populations affectées à des catégories altéraient les conventions permettant de classer les populations à des fins de quantification de certains phénomènes sociaux justifiant l'intervention de l'État (Hacking, 1995). I. Hacking en particulier prend garde à ne pas associer la production des « *human kinds* » uniquement aux pouvoirs institués, mais reste ouvert aux processus de lutte, de mobilisation et d'émancipation. De ce fait, lorsque les classifications des individus changent avec l'émergence de nouvelles technologies et de modes de production du savoir, « l'espace de possibilités qui définit l'« identité de sujet » change avec elles » (Hacking, 1985, p. 229 ; 1995, p. 368).

Cependant, transposer les concepts de « *data subjects* » ou de « *human kinds* » (Hacking, 1985 et 1995) dans l'histoire des données africaines pose problème étant donné qu'ils reposent sur une notion de l'individu qui est jugée pour le moins déconcertante par des théoriciens tels qu'Adomako Ampofo *et al.* (2004), du fait que les conceptions même de la personne au centre de ces concepts sont ancrées dans les traditions techno-politiques nord-atlantiques. C'est pour cette raison que les chercheurs postcoloniaux ont généralement été peu enclins à étudier les données démographiques et les processus de quantification, n'ayant pas « réussi à dépasser les critiques vis-à-vis de la conceptualisation et de l'application des catégories » (Cordell, 2010, p. 39). En citant l'exemple d'Arjun Appadurai, Dennis D. Cordell soutient que si la relation entre quantification et pouvoir est fréquemment mise en avant dans les études sociales sur les statistiques en Afrique, on ne s'est en revanche pas interrogé sur la question de savoir « dans quelle mesure le processus de production de données a pu façonner le profil des données collectées ou leur analyse » (Cordell, 2010, p. 40). Dans la lignée de D. D. Cordell, l'article propose de porter un regard critique sur l'évaluation détaillée des productions de données historiques

concernant les populations. Il commence par analyser en profondeur l'évolution historique du système de recensement ghanéen et les transformations progressives de ses catégories centrales, avant de s'intéresser à la condition de l'« identité de sujet » post-coloniale à travers l'évolution des catégories de recensement.

3. Production de données démographiques sous l'ère coloniale

Les historiens d'Afrique (de l'Ouest) prétendent de longue date qu'à l'époque précoloniale, les autorités locales africaines (les chefs, les chargés de famille) cherchaient à contrôler le travail – avant de déplacer leurs intérêts vers la question de la répartition des terres au moment de l'introduction de règles de gouvernance coloniales (Sackeyfio, 2012) – étant donné que la main d'œuvre était essentielle à la fois pour assurer un mode de vie agricole et se protéger contre des chefferies belligérantes. Ainsi, J. de Graft-Johnson (1969, p. 3 ; voir aussi Cardinall, 1931, p 125) décrit l'utilisation par les autochtones de méthodes de comptage perfectionnées à l'époque où les puissances coloniales tentaient pour la première fois de compter la population sur le territoire qui constitue aujourd'hui la République du Ghana. Avant que les colonisateurs britanniques n'exercent un contrôle politique, l'utilisation de techniques traditionnelles consistait à placer des cauris, des noyaux de palme ou des grains de blé, dans des Calebasses correspondant à chaque circonscription d'une ville donnée, différents types de grains étant utilisés pour chaque sexe.

L'arrivée des colonisateurs européens, et plus particulièrement la mise en place d'un contrôle politique par l'administration coloniale britannique, a eu un impact considérable sur la façon dont s'est constituée la définition du sujet à travers des pratiques d'écriture centralisées au niveau de l'État. Il est fait référence à une « identité de sujet » définie dans son rapport à l'État dès 1844, au moment de la signature des accords Bond qui ont étendu le contrôle du gouverneur britannique sur la *Gold Coast* « au-delà des forts et des colonies » aux chefs locaux de la côte, (Danquah, 1957, p. 3) et ont réclamé une meilleure reconnaissance de la « protection des individus³ et de la propriété » (Gyandoh, 1976, p. 61). Plus tard, le lieutenant-gouverneur des colonies de la *Gold Coast* britannique, William Winniett, a rapporté au Bureau des colonies dans le Livre bleu de 1846 que dans les zones sous domination britannique, la population locale s'élevait à « au moins 275 000 individus répartis sur une superficie d'environ 965 500 mètres carrés », bien qu'aucun recensement de la population locale n'ait encore été entrepris (citation provenant de J. de Graft-Johnson, 1969, p. 1). P. Valsecchi (2014, p. 223) livre une analyse plus détaillée des micropolitiques visant à quantifier les populations dès les premières années de la colonisation, et donne également un éclairage sur les perceptions de la population locale, permettant des prises de décision éclairées. En 1849, le gouverneur et expert judiciaire des colonies britanniques, James Coleman Fitzpatrick, transmettait au Bureau colonial de Londres le premier dénombrement exhaustif du nombre d'esclaves et d'individus « mis en gage » (*pawnship*) dans chacune des circonscriptions des localités de Dixcove et d'Appolonia. Comme le souligne P. Valsecchi, en représentant de façon quantitative la ville d'Appolonia – dans laquelle James Coleman Fitzpatrick avait participé à la destitution du souverain local – libérée de l'esclavage et de l'assujettissement, le gouverneur établit un lien direct entre l'autorité autochtone et l'esclavage, et présente la capture du souverain local comme un « acte émancipateur », cherchant en fin de compte à « justifier » la poursuite de la colonisation de la *Gold Coast* (Valsecchi, 2014, p. 239f).

3. Notamment, les accords Bond de 1844 « ont dénoncé les sacrifices humains et autres coutumes barbares, tels que le *panyarring*, comme étant « des abominations et des violations de la loi », et [...] ont proclamé que le meurtre, le vol et autres crimes et délits pouvaient faire l'objet d'action en justice « devant les magistrats de la reine et les chefs des districts, en modelant les traditions du pays sur les principes généraux des lois britanniques » (Gyandoh, 1976, p. 61).

Cependant, les questions d'ordre méthodologiques soulevées par William Winniett montrent une profonde résistance aux premières tentatives de dénombrement. En 1849 ce dernier rapportait : « Cette colonie devait faire l'objet d'un recensement de la population cette année mais... les autochtones voyant d'un mauvais œil, empreint de jalousie et de suspicion, la transmission d'information aux responsables gouvernementaux, notamment de données chiffrées, cette mesure importante n'a pu aboutir. » (citation provenant de J. de Graft-Johnson 1969, p. 1 ; voir aussi Valsecchi, 2014, p. 233). Dès lors, en 1850, les rapports sur les estimations démographiques mettaient en garde sur l'impossibilité d'établir avec certitude la fiabilité des données chiffrées (de Graft-Johnson, 1969, p. 1). En 1851, le gouverneur Hill estime à près de 400 000 la population sous contrôle britannique. En 1860, le gouverneur Andrew reconnaît que ces estimations démographiques ont pu être surestimées à hauteur de 200 % (de Graft-Johnson, 1969, p. 2). Ces approximations n'ont pas pour autant contribué à discréditer les pratiques de quantification qui visaient à asseoir l'hégémonie britannique sur la *Gold Coast*. Notamment, l'introduction de l'impôt *Poll Tax Ordinance* de 1852 a été dès le départ corrélée à la production d'estimations démographiques (de Graft-Johnson, 1969, p. 2), sans toutefois étendre aux Africains les droits de citoyenneté qui en Europe étaient liés au fait de payer des impôts.

3.1 Premiers recensements coloniaux 1891-1921

Avec l'établissement de la colonie *Gold Coast* en 1874, le besoin de produire des statistiques démographiques plus précises s'est fait cruellement sentir. En 1883, les estimations de la population reflétaient la nouvelle organisation politique de la colonie, dans laquelle les chiffres étaient dispensés district par district (de Graft-Johnson, 1969, p. 2). Cependant, en 1890, le pouvoir colonial ne souhaitait plus s'appuyer sur des estimations démographiques et une première tentative visant à dénombrer la population totale voit le jour entre le 13 et le 18 avril 1891 (de Graft-Johnson, 1969, p. 3). Ce qui était annoncé comme le premier recensement complet de la *Gold Coast* ne faisait en réalité que donner le décompte du nombre d'hommes et de femmes. Des agents recenseurs officiels ont compilé des statistiques sur près de 70 000 personnes réparties dans 16 villes différentes, en répertoriant la population respectivement entre les femmes et les hommes, les enfants et les adultes, et en distinguant « païens, musulmans, chrétiens, blancs, noirs et mulâtres ». À ces groupes, s'ajoutaient huit catégories professionnelles (de Graft-Johnson, 1969, p. 4).

« L'intérieur du pays était presque inconnu et une surface considérable du Ghana était encore inexplorée des Européens » écrit Allan W. Cardinall (1931, p. 123). Les autorités locales ont donc été amenées à jouer un rôle essentiel. Avant de dénombrer la population, le gouverneur Brandford Griffith avait prévenu les souverains locaux : les décomptes n'ont pas pour objectif de « taxer votre peuple et n'ont d'autres motifs que votre bien... Vous verrez qu'il est de votre intérêt que je connaisse le nombre d'individus qui composent votre pays, de la même façon que le berger compte ses moutons pour savoir combien ont besoin de sa protection et de ses soins » (citation provenant de J. de Graft-Johnson, 1969, p. 3). Dans son message, il demandait aussi expressément aux chefs de prendre en compte toutes les personnes vivant dans leur zone et de ne pas exclure les *Haoussas*, à savoir les migrants de l'intérieur du pays originaires du Nord de la colonie (voir Ntewusu (2014) sur la question du parti pris en faveur du Sud dans la production de savoirs concernant la définition du territoire du Ghana à l'époque).

En 1901, la collecte du recensement incluait pour la première fois les territoires nouvellement annexés d'Ashanti et les territoires du Nord. Comme le souligne Gerardo Serra (2018), les « différentes zones géographiques couvertes par le recensement [dans le jeune territoire colonial] reflètent avec précision les modifications de frontières décidées par l'autorité britannique dans la région. (...) Le dénombrement de 1891 faisait simplement référence à « la colonie » (correspondant approximativement aux régions du [Grand] Accra, de l'Ouest et de

l'Est aujourd'hui) ».

Pour la première fois, le dénombrement des individus était assez détaillé pour laisser entrevoir des changements dans les statistiques démographiques et alimenter les spéculations sur l'évolution démographique (de Graft-Johnson, 1969, p. 5). Les chiffres montraient nettement un afflux de population dans la province orientale au détriment des provinces centrale et occidentale, dû à une forte demande en main-d'œuvre dans la filière du cacao (de Graft-Johnson, 1969, p. 5). Au-delà de l'intérêt fondamental qu'a suscité ce recensement de la main-d'œuvre dans la colonie, la mise en œuvre du recensement a mis en évidence les conflits et les mouvements migratoires et a attiré l'attention des autorités sur la répartition par sexe à l'échelle locale, et de plus en plus sur la répartition entre résidents et non-résidents (voir de Graft-Johnson, 1969, pp. 5-12).

3.2 Le recensement de 1931 : main-d'œuvre, migration et santé publique

Si, comme le prétendaient les responsables, à chaque recensement, les décomptes gagnaient en précision, la fiabilité des premiers recensements faisait toujours débat (de Graft-Johnson, 1969, p. 7). Tandis que les chefs avaient tendance à exagérer la taille de leur communauté dans l'intérêt d'obtenir une représentation plus large au sein des conseils provinciaux, les individus craignaient que la déclaration de leurs biens puisse avoir des conséquences néfastes – une réticence qui encourageait les fausses déclarations (Cardinall, 1931, p. 123). Parallèlement, en l'absence d'une base de référence démographique précise, les marges d'erreur étaient impossibles à déterminer. Dans ces conditions, le recensement de 1931 constitue le premier décompte d'individus réalisé par des recenseurs formés (Cardinall, 1931, p. 125). Lors de la nuit du recensement, le 26 avril 1931, chaque « chef de famille » était tenu d'« indiquer en retour le nombre total de personnes ayant passé la nuit dans son habitation ou un autre local cette même nuit » (Cardinall, 1931, p. 128). Le formulaire A était réservé à « tous les Africains » des villages et des petites villes qui devaient indiquer leur I) « Tribu ou État », II) « Lieu d'origine : Ressortissant africain de la *Gold Coast* ou Ressortissant africain d'un autre pays », III) « Sexe et âge » selon les tranches d'âge suivantes : moins de 15 ans, de 15 à 45 ans et de 46 ans et plus, IV) « Niveau d'instruction correspondant ou au-dessus du postsecondaire non supérieur », et V) « Type d'infirmité », notamment les « Lépreux », « Aveugles », « Sourds et muets » et « Handicapés mentaux » (repris dans Cardinall, 1931, p. 129). Alors que les individus étaient regroupés par catégorie dans le formulaire A, le formulaire B était destiné aux individus des plus grandes villes qui devaient y indiquer des informations complémentaires comme leur profession et le secteur d'activité (il était accompagné d'une liste prédéfinie donnant un aperçu de la répartition des emplois par sexe à l'époque), les personnes étaient répertoriées individuellement et identifiées par leur nom complet. Ensuite, le formulaire C, qui s'adressait à « Tous les ressortissants non africains », était le support d'enquête le plus détaillé : l'enquête portait sur le lien précis avec le chef de famille, la religion, le sexe, la situation de famille, l'âge plutôt que la tranche d'âge, la race, le lieu de naissance, la nationalité, la profession et le secteur d'activité, le niveau d'alphabétisation, la maîtrise de la langue anglaise et de nouveau des informations relatives aux infirmités, mais différentes de celles qui figuraient dans les formulaires A et B, sous la forme d'une question ouverte (Cardinall, 1931, pp. 134-135). Enfin, le formulaire D était utilisé par les missions évangéliques pour décompter le nombre d'« enfants baptisés », « adultes membres à part entière » et « adultes recevant un enseignement » dans leur ville ou village (Cardinall, 1931, p. 138).

Le recensement de 1931 reflétait clairement les préjugés racistes des agents recenseurs. Les données obtenues en retour du formulaire C ont alors fait l'objet d'une attention particulière, étant donné que les autorités coloniales attendaient « des réponses particulièrement précises » sur les questions concernant « les races européennes et autres races blanches » (ministère des Colonies, 1930 ; citation provenant de Cardinall, 1931, p. 141). En outre, il apparaissait nettement

que l'administration coloniale était de plus en plus préoccupée par les questions d'ordre épidémiologique, comme en témoigne la place centrale des différents types d'« infirmités » dans les formulaires de recensement (ce que montrent par ailleurs de nombreuses archives mettant en évidence les efforts déployés pour lutter contre les maladies grâce à l'amélioration des conditions sanitaires dans les zones urbaines⁴). Outre les biais clairement raciaux et territoriaux (à l'avantage des villes) exprimés dans les formulaires du recensement de 1931, l'administration coloniale manifestait également un intérêt pour les questions de mobilité. Les résultats de l'enquête dans les territoires du Nord ont révélé un afflux de population en provenance des colonies françaises, telle la « faune du Soudan français » à la recherche des « conditions naturelles [plus favorables] du Sud qui faisait figure d'Eldorado, de Mecque pour celui qui désire s'enrichir rapidement » (Cardinall, 1931, p. 152) – réifiant ainsi l'entité politique de la colonie en un symbole de nature généreuse (Comaroff et Comaroff, 2001). C. Lentz (2008) replace cette question dans le contexte de l'époque en montrant comment les populations façonnées par les frontières coloniales « ont ignoré ou contourné, puis se sont en partie appropriées » ces frontières pour servir leurs propres desseins, comme l'évasion face aux taxes et impôts.

3.3 Le recensement d'après-guerre de 1948 : migration et citoyenneté

Au vu des problèmes de méthode rencontrés par le passé, le recensement de 1948 (celui de 1941 a été suspendu en raison de la seconde guerre mondiale) a marqué un tournant dans la professionnalisation des pratiques, avec l'adoption « des dernières avancées et normes internationales [à l'époque] en matière de collecte de données » (de Graft-Johnson, 1969, p. 8). Selon J. de Graft-Johnson (1969, p. 9), jamais un tel degré de précision n'avait été atteint dans la classification des résidents. Au lieu d'être regroupées par province, les données démographiques étaient réparties en « 61 divisions tribales », et les densités respectives étaient ensuite agrégées pour chaque district et analysées à l'aide d'une carte d'après la méthode normalisée des cercles ou des grappes élaborée par la Commission de coopération technique en Afrique (C.C.T.A.) (Barbour & Prothero, 1961). La classification de la « population africaine tribale normalement originaire de : (i) le district local, (ii) la colonie, l'Ashanti ou les territoires du Nord, (iii) l'Afrique occidentale française, (iv) d'autres pays, (v) à la fois le Ghana et l'Afrique occidentale française » (Hilton, 1961, p. 87) a révélé de précieuses informations sur les mouvements migratoires (Hilton, 1961, p. 87).⁵

Alors que les enjeux de croissance démographique commençaient à figurer à l'ordre du jour dans les autres régions de l'Afrique occidentale britannique, notamment au Nigeria, les statistiques sur la migration et l'état civil prenaient une importance croissante. Cependant, comme cela fut mentionné à l'occasion de la deuxième Conférence des statisticiens africains : « Aucun recensement en Afrique ne pouvait [à l'époque] avoir en même temps un caractère universel, nominatif et simultané » (C.C.T.A., 1957 ; citation provenant de Barbour & Prothero, 1961, p. 8). Le recensement de 1948 est différent de celui de 1931 car, pour la première fois, le dénombrement complet prend en compte l'ensemble de la population, au-delà des principales colonies et de l'Ashanti (Barbour & Prothero, 1961, p. 9). Toutefois, la qualité médiocre des données s'explique par le faible niveau d'instruction de la population, rendant « difficile le recrutement d'agents recenseurs compétents en nombre suffisant pour intervenir au niveau le plus bas, qui est le plus important de l'organisation du recensement » (Barbour & Prothero, 1961, p. 10). Bien que d'après certains auteurs la qualité des données était affectée par l'absence de système d'enregistrement des naissances et des décès et donc de statistiques d'état civil

4. Par ex. 'Accra Markets Food Protection', Gazette n° 36 du 16 avril 1930, PRAAD HQ Accra CSO 20/1/9.

5. De nouveau, les résidents nés en dehors de la Colonie ont été inclus dans le décompte de manière beaucoup plus détaillée, énumérant pour la première fois les différentes origines nationales qui composaient le groupe : Britanniques [4 211], Suisses, Français, Grecs, Néerlandais, Libanais, Syriens, Indiens, Américains et autres ressortissants non africains [6 770]) (de Graft-Johnson, 1969, p. 9).

(Barbour & Prothero, 1961, p. 8), rien n'a alors été entrepris pour réparer ce manque formel fondamental affectant l'« identité sujet ». S. K. Gaisie, un des tout premiers membres de l'Unité démographique de l'Université du Ghana, formé à la *London School of Economics*, dresse le même constat lorsqu'il rejette « les résultats des recensements menés par le gouvernement colonial [car] tellement insatisfaisants et peu fiables qu'ils ne pouvaient donner lieu à des recherches scientifiques dans le domaine de l'analyse démographique » du fait qu'« il n'existait aucun système d'enregistrement efficace au Ghana, du type de ceux que fourniraient des données fiables sur les naissances et les décès » (Gaisie ca., 1969, p. 1). G. Serra constate quant à lui que si le gouvernement colonial était effectivement confronté « à une pénurie d'infrastructures, de financements et de personnel formé », il n'a tout simplement pas été capable « de dénombrer avec précision la population placée sous sa juridiction » (Serra, 2018, p. 667).

3.4 Le premier recensement après l'indépendance de 1960 et l'essor de la question démographique

En 1957, le Ghana était le premier pays africain à sortir de la domination coloniale pour obtenir son indépendance et mettre en place son propre gouvernement sous la direction du parti *Convention People's Party* du Dr. Kwame Nkrumah. G. Serra (2018, p. 659) souligne l'importance du recensement de 1960 dans le processus d'édification du pays au lendemain de l'indépendance du Ghana, en rappelant le rôle essentiel du recensement dans les programmes de restructuration politique de Kwame Nkrumah destinés à dispenser à la population des services de santé et d'éducation et à inspirer un nouvel imaginaire de l'État postcolonial, construit via des formes de propagande inédites en matière de recensement. D'après G. Serra (2018, p. 669), le recensement de 1960 s'est démarqué des précédents réalisés pendant la période coloniale par « les tentatives systématiques [du Comité central du recensement] pour gagner la confiance de la population ». Cet auteur, qui s'est profondément intéressé à l'édification de la nation postcoloniale (2018, p. 672), montre de façon frappante que la « campagne de sensibilisation au recensement était conçue pour donner à l'État l'image d'une entité bénévole, inclusive et instruite », réclamant « des méthodes d'évaluation et de quantification comme condition préalable au progrès économique et social » (2018, p. 673), tout en construisant le culte de la personnalité autour de Kwame Nkrumah.

De fait, sur le plan de la méthode, le recensement de 1960 constitue une avancée historique dans le domaine de l'indépendance et de la professionnalisation en matière de statistiques au Ghana. Cela s'est traduit d'une part par une augmentation du budget consacré au recensement, alors de près de 360 000 cedis soit un montant dix fois plus élevé qu'en 1948 (Barbour & Prothero, 1961, p. 3). D'autre part, dans le but de moderniser la collecte du recensement au Ghana, l'analyse des données était pour la première fois informatisée et méticuleusement documentée. Enfin, tandis que des experts du recensement ghanéens ont travaillé en collaboration avec la Division de la statistique des Nations unies, et ont pu bénéficier de ses normes et bonnes pratiques lors du recensement de 1960 (voir aussi de Graft Johnson, 1969, p. 9), l'élite locale en matière de statistiques s'est également largement professionnalisée. Ainsi, les fonctionnaires de la planification territoriale, issus de l'université, étaient chargés « de préparer un plan de travail et de former réellement les équipes de terrain qui ont fait des tournées dans tout le Ghana, de mi-juin [1959] au début de ce mois [janvier 1960], pour vérifier les emplacements et les populations estimées dans l'ensemble des colonies ». Ils avaient également comme mission de former les agents recenseurs, de diviser chaque conseil local en aires de dénombrement de 700 à 1 000 personnes et de préparer des cartes (des localités et des principaux dispositifs, notamment des routes qui y mènent), ainsi que la liste des colonies et la description de leurs

frontières (Hilton, 1961).⁶

D'après S. K. Gaisie (1969), le questionnaire du recensement de 1960 contenait 11 rubriques statistiques : « adresse sur le lieu du recensement, sexe, âge, lieu de naissance, pays d'origine, tribu, scolarisation, type d'activité économique, secteur d'activité, emploi et situation professionnelle ». L'informatisation des opérations a non seulement permis d'accélérer le traitement des questionnaires, mais également l'introduction de nouvelles catégorisations car il était désormais possible de répertorier les communautés par densité de population : les étapes de 4 à 8 sur les questionnaires indiquaient les aires de dénombrement et la localité correspondante, la localité la plus importante d'une aire de dénombrement était codée au sein de chaque administration locale, la population était ensuite répertoriée par tranche, au-dessous de 5 000 individus et au-dessus.

La professionnalisation des experts statisticiens locaux a certainement contribué à la prise en compte des réalités culturelles locales dans la méthodologie du recensement, mais la modernisation du recensement, ainsi que la mobilité des experts-conseils que cela a entraînée, a aussi favorisé la standardisation des catégories et permis l'émergence des questions de politique démographique (ILO, 1974, p. 17). Ainsi, les analystes du recensement de 1960 se sont efforcés de proposer des approches visant à combler la pénurie des données du recensement pour l'étude de la fertilité et de la mortalité⁷. Des analyses publiées ont fini par isoler des éléments tels que « les tribus ayant un taux de fécondité élevé », les contextes urbains et ruraux, les tranches d'âges et le niveau scolaire, qui à l'époque était considéré comme un domaine d'intervention clé de la politique démographique (Gaisie, 1969, p. 37).⁸

3.5 Le recensement de 1970 : citoyenneté et politique démographique

Tandis que le recensement de 1960 avait été réalisé au moment de l'accès du pays à l'indépendance, celui de 1970 reflétait une réalité toute autre, où régnaient un climat d'instabilité politique et un marasme économique hérité de la décennie précédente, et en même temps un renforcement de la politique démographique internationale au Ghana. Héritant de conditions économiques désastreuses à la suite du renversement de Kwame Nkrumah en 1966, puis du régime militaire du Conseil national de libération (1966-1969), la seconde République du Ghana (1969-1972) placée sous l'autorité du Parti du progrès du Dr. Kofi Abrefa Busia s'est imposée dans l'histoire pour sa responsabilité dans l'expulsion de centaines de milliers de migrants en vertu de la loi sur les étrangers (*Alien Compliance Order*) de 1969.

L'indépendance du pays en 1957 et la politique panafricaine du président Nkrumah ont contribué à accroître considérablement les migrations de population sur le continent africain, et en même temps la part de la population étrangère au Ghana, qui est ainsi passée de 4,3 % en 1948 à 12,3 % en 1960. Pour pallier le problème brûlant de la croissance accélérée de la population, due à un accès aux soins médicaux accru et à un taux de fécondité constamment élevé, il est apparu que ralentir l'immigration nette était le levier sur lequel il était le plus facile d'agir (ILO, 1974, pp.

6. Les résultats du recensement, à leur tour, ont permis la création de toute une série d'institutions traitant de données démographiques (Gaisie, 1969, p. v), notamment le Bureau central de statistiques, le Conseil de population et, en 1966, avec le soutien de ce dernier, l'Unité démographique du Département de Sociologie de l'Université du Ghana (Legon). Cette dernière est réputée pour être l'« institution la plus importante à ce jour en Afrique en matière de formations universitaires sur la démographie » (à la fin des années 1960, plus de 100 étudiants avaient obtenu un diplôme dans le domaine de la démographie, « une très large majorité de tous les ressortissants d'Afrique tropicale ayant reçu une telle formation »), en raison de sa capacité à remplacer les assistants techniques étrangers (Gaisie, 1969, p. v).

7. S.K. Gaisie [1969] cite, entre autres, la méthode de survie inverse, ainsi que des méthodes comparatives dont celle du taux de fécondité total d'après les registres des naissances, qui alimentent de manière récurrente le débat sur la qualité des données, des enquêtes sur les naissances par foyer et des enquêtes sur l'histoire de la fécondité des femmes. Ces théories, combinées, étaient censées renforcer la fiabilité des statistiques.

8. De ce point de vue, la pertinence des analyses comparatives internationales et plus particulièrement panafricaines était claire. Le taux brut de mortalité du pays établi en 1960 était de l'ordre de 19-25/1000, ce qui pouvait être perçu comme « probablement faible par rapport aux standards de l'Afrique de l'Ouest » et « le signe d'une économie et d'une société ghanéennes relativement développées ». Ces résultats contribuaient à montrer le pays sous un jour favorable (Caldwell, avant-propos de Gaisie, 1969, p. vi).

18-19). Dès 1963, la loi dite des étrangers (*Aliens Act*) et la loi portant modification de la loi sur les étrangers de 1965 (*Aliens Amendment Act*) étaient destinées à réguler les flux migratoires, mais l'objectif fixé ne fut pas atteint pour des raisons diplomatiques et des contrôles insuffisants aux frontières (ILO, 1974, p. 18). Et tandis que le « Plan d'aménagement sur sept ans », mis en œuvre par Kwame Nkrumah en 1963, redéfinissait la nécessité de faire de la politique démographique une priorité de la politique économique, les décideurs, notamment le Comité consultatif de 1965 sur la politique migratoire, ont continué à privilégier les intérêts de l'unité africaine. Le renversement de Kwame Nkrumah en 1966 par le Conseil de libération national (CLN) a de ce point de vue radicalement changé la donne, le nouveau pouvoir privilégiant une approche proactive dans sa politique démographique. L'un des effets indirects de la nouvelle politique conduite a été le renforcement des capacités du gouvernement, du milieu universitaire et du secteur privé en matière de statistiques, de recherche et d'analyse, tandis que ces compétences ont été coordonnées et intégrées au sein du Bureau central de statistiques⁹ (ILO, 1974, p. 20). Le transfert du pouvoir à un gouvernement civil sous l'autorité de Kofi Abrefa Busia en août 1969 a réaffirmé l'engagement en faveur de la politique démographique. C'est ainsi que, la santé maternelle et infantile étant au cœur des préoccupations du ministère de la Santé, le taux de mortalité infantile a été explicitement calculé pour la première fois dans le cadre du rapport de recensement en 1970 : il était de 122/1000 naissances vivantes, ce qui représentait une nette amélioration par rapport au ratio de 1960 qui s'élevait à 156/1000 (ILO, 1974, p. 22).

Malgré l'essor mondial de la politique démographique et les résultats du recensement de 1960 témoignant de la forte croissance de la population¹⁰, le gouvernement de Kwame Nkrumah a gardé le cap sur une politique nataliste, à l'opposé des politiques démographiques internationales¹¹, en interdisant par exemple l'importation de moyens de contraception (ILO, 1974, p. 19). À la suite du coup d'État de 1966, les questions démographiques ont pris une telle ampleur dans le programme de développement que la mise en place d'un système d'enregistrement des événements et statistiques d'état civil du pays a été encouragée dans le contexte du recensement de 1970. Tandis qu'aucune enquête post-censitaire n'a été menée pour déceler les erreurs de contenu (de Graft-Johnson & Ramachandran, 1975, p. 254) en raison d'un manque de personnel, les responsables du recensement au Ghana ont décidé d'organiser une étude de cas dans une communauté locale (la ville d'Axim) et deux expérimentations visant à « comparer la population sondée âgée de moins d'un an avec les naissances enregistrées entre le 1^{er} mars 1969 et le 1^{er} mars 1970 dans des centres urbains sélectionnés (...) [pour la première] par un processus d'appariement (...) et pour la seconde par un programme d'évaluation des erreurs des méthodes utilisées »¹². Le rapprochement entre les données obtenues via le recensement et les statistiques relatives à l'enregistrement des naissances portait sur les éléments suivants, entre autres : le sexe et le lieu de naissance, la date de naissance, de nom de la mère, l'âge et la fonction, et dans certains cas, l'inventaire des habitations (de Graft-Johnson & Ramachandran, 1975, p. 255 ; voir aussi Kpedekpo, 1969, sur les aires d'enregistrement obligatoires). Les statistiques du recensement en matière de fréquentation scolaire ont également été rapprochées des données de l'administration du ministère de l'Éducation (de Graft-Johnson & Ramachandran, 1975, p. 255).

Bien que le recensement de 1970 réponde sensiblement aux mêmes objectifs que les recensements précédents et « contienne toutes les rubriques préconisées par les Nations

9. Créé en 1948, l'Office national de statistique a été agrandi et rebaptisé « Bureau central de statistiques » en 1961.

10. Déjà en 1962, les premiers rapports du « recensement de l'indépendance » portaient sur les « incidences que pouvaient avoir les données du recensement sur les conditions démographiques du Ghana » (Gaisie, 1969, p. v).

11. Durant l'époque coloniale, les politiques démographiques de la *Gold Coast* reproduisaient les règles de la métropole britannique, et les questions démographiques n'intéressaient pas l'administration coloniale, à l'exception des questions migratoires (liées au travail) et de la mortalité de la main d'œuvre. En raison du manque de fiabilité des données démographiques recueillies, ce n'est qu'à partir des années 1950 qu'on parlera de croissance démographique (ILO, 1974, p. 18).

12. La loi de 1965 sur l'enregistrement des naissances et des décès (Loi 301) et le décret du CNL 285 de 1968 ont en théorie rendu l'enregistrement des naissances obligatoires (Oti Boateng, 1995, p. 89).

unies », les responsables enquêteurs ont ajouté et modifié plusieurs rubriques d'importance nationale pour s'adapter aux conditions locales (de Graft-Johnson & Ramachandran, 1975, p. 254). Ainsi, étant donné que la légitimité politique était directement liée aux performances économiques du gouvernement de Kofi Abrefa Busia, le volume II du rapport du recensement de 1972 (publié avant le volume I) indiquait clairement comment les catégories liées au travail avaient été adaptées aux spécificités du recensement de 1970 : « une innovation a été ajoutée dans le questionnaire du recensement de 1970 (...) la population adulte devait indiquer le nombre de jours travaillés en échange d'un salaire ou d'honoraires au cours du mois précédant la nuit du recensement. L'enquête portait également sur le dernier emploi, secteur d'activité et situation professionnelle des chômeurs ». Ce recensement apportait ainsi un nouvel éclairage sur la question de l'emploi, en complément des questions démographiques qui occupaient une place de premier plan dans le recensement de 1960 (Vol. II du rapport du recensement de 1970, 1972, p. xvi). La citoyenneté, une autre question centrale du gouvernement de Kofi Abrefa Busia, est également abordée sous un nouveau jour dans le recensement de 1970. Si dans le recensement de 1960 la question de la citoyenneté était « limitée » au pays d'origine (défini comme le pays de naissance du père ou de la mère, selon que la personne interrogée relève du lignage de la mère ou du père) et, par conséquent, prenait en compte des ressortissants non ghanéens (de Graft-Johnson & Ramachandran, 1975, p. 256), en 1970 la nationalité était définie selon les termes de la nouvelle loi sur la citoyenneté. Les conséquences de la loi sur les étrangers (*Alien Compliance Order*) de 1969 avec l'expulsion massive de ressortissants non ghanéens (Peil, 1974) jettent toutefois un doute sur la fiabilité des données (Vol. II du rapport de recensement de 1970, 1972, p. xxiv).

3.6 1984 : décentralisation et ajustement structurel

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, le Ghana doit faire face à une série d'interventions militaires dans sa vie politique, alternant entre régimes adeptes des lois du marché et régimes populistes (Petchenkine, 1993 ; Mensa-Bonsu, 2007). Le dernier coup d'État du 31 décembre 1981 est dirigé par le leader Jerry Rawlings et prend la forme d'une révolution populiste (Folson, 1993 ; Nugent, 1995). Toutefois, confronté à de graves difficultés économiques, fin 1983 le régime est tenu d'aligner ses priorités face à la pression libérale émanant de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) afin de disposer de ressources financières suffisantes¹³ (Boafo-Arthur, 2007, p. 2 ; Nugent, 1995, p. 111 ; Petchenkine, 1993, p. 131). En retour, le régime du PNDC (*Provisional National Defense Council*) s'engage à réduire les dépenses liées à l'emploi et à d'autres domaines au sein des organes de l'État, parmi d'autres mesures de libéralisation (Akonor, 2006). Exception faite du Programme de relance économique de 1983 qui a renforcé le Service des statistiques du Ghana « en mettant à disposition une main d'œuvre hautement qualifiée, des moyens de circulation et d'autres infrastructures, essentiels à un traitement efficace des statistiques » (Oti Boateng, 1991, p. 329). Cette exception a été consentie principalement car les mesures d'ajustement structurel, qui étaient centrées sur la rationalisation et la réduction des dépenses, ont engendré des besoins significatifs en données « à tous les niveaux de l'administration (région, district, local) » (GSS, 1987). Le recensement de 1984 est le reflet de ces évolutions dans bien des aspects (GSS, 1987). Tout d'abord, il s'inscrit dans le calendrier de décentralisation du PNDC car, pour la première fois, il fournit des données à l'échelle de la communauté à des fins de planification et de projection locales (GSS, 1987). Dans cette perspective, l'analyse et la publication des résultats du recensement par région marquent une « nouvelle étape par rapport à la publication des résultats des recensements précédents » (GSS, 1987, p. ix).

13. En 1983, le Ghana a reçu du FMI un premier prêt de 367 millions de dollars américains (suivi d'un second en 1987 de 840 millions) en vue de mettre en œuvre le Programme de réformes économiques (PRE), puis plus tard les Programmes d'ajustement structurel (PAS) (Aryeetey, Harrigan & Nissanke, 2000 ; Herbst, 1993 ; Kraus, 1991 ; Petchenkine, 1993, p. 133ff).

Parallèlement à l'accent mis sur la décentralisation, avec l'adoption de mesures d'ajustement structurel, le recensement de 1984 répondait aux besoins en données des organisations internationales. Le 8 février 1984, E. Oti Boateng constatait dans le Daily Graphic que « le recensement joue un rôle déterminant dans l'échange d'information, le renforcement de l'intérêt national et la coopération internationale afin que la communauté internationale réponde au mieux à la situation nationale ». Tourné en grande partie vers l'international, le recensement avait pour objectif de fournir « aux organisations internationales, dont la Banque mondiale (...), des chiffres précis afin que celles-ci soient en mesure d'apporter leur aide au pays » (Daily Graphic, 21 février 1984, *"U. East bans census officials from trading"*). Dans cette perspective, le recensement du Ghana de 1984 a pris en compte l'ensemble des définitions des principes et recommandations des Nations unies concernant les recensements de la population et de l'habitat de 1980. Seules de légères modifications ont été apportées, par exemple pour faciliter les comparaisons avec les recensements précédents¹⁴ et pour se conformer à la loi sur la citoyenneté du Ghana, en répertoriant comme étrangers les personnes sondées affichant une double nationalité (GSS, 1987).

Le recensement de 1984 reflétait profondément le contexte politique également par sa mise en œuvre. Pour la première fois, les Comités de défense du peuple du PNDC (CDP) étaient mobilisés dans le cadre du recensement, en vue d'« œuvrer à un avenir meilleur pour tous ». Le régime militaire du PNDC a pris davantage de responsabilités dans l'opération en enjoignant au Bureau central de statistiques, par voie de décrets, « de ne pas considérer que l'exercice du recensement était de la seule responsabilité du BCS ou même du ministère des Finances et de la Planification économique » car « le gouvernement d'un peuple n'est pas en mesure de structurer la machine démocratique, de prendre des décisions politiques et de les mettre en œuvre de manière efficace sans connaître le nombre de ses administrés » (Daily Graphic, 17 février 1984, *"View Census as a National Exercise"*). Par conséquent, le PNDC avait initialement prévu que le recensement soit associé à la mise en place d'un système de numéro d'identification national (voir Breckenridge, 2010, sur les tentatives du PNDC de mise en place d'un premier système d'identification à l'échelle nationale). En même temps, l'implication du régime du PNDC dans le recensement n'était pas sans danger, étant donné qu'elle laissait craindre à la population un enrôlement forcé dans l'armée par le régime militaire (Daily Graphic, 7 février 1984, *"Census not for conscription"*). De plus, lors des préparatifs du recensement, les responsables du recensement n'étaient pas autorisés à faire du commerce, ni à participer à tout acte de « propagande » politique ou religieuse pendant leur service, sous peine d'action en justice devant les tribunaux publics du régime militaire (Daily Graphic, 21 février 1984, *"U. East bans census officials from trading"*). Ceci reproduisait la rhétorique populiste de « kalabule », qui accusait les commerçants et autres détenteurs de capitaux privés des difficultés économiques du pays (Nugent, 1995).

3.7 Les recensements du Ghana au 21^e siècle : démocratisation et collecte de données

Selon les responsables du recensement ghanéen, les recensements de 2000 et de 2010, forts de la professionnalisation et de l'internationalisation du Service des statistiques du Ghana, ont fait ressortir d'importantes initiatives en matière de développement et ont permis des passations de pouvoir sans violence à deux reprises¹⁵ (GNA, 13 novembre 2019, *"Government*

14. Ce recensement s'est poursuivi sur la même voie que le recensement de 1970, dans les concepts et la manière dont les individus ont été comptabilisés de fait. De même, 13 003 aires de dénombrement ont été établies avec les cartes de 1970 malgré la création provisoire des nouvelles régions, dont les régions du Grand Accra, Haut Ghana occidental et Haut Ghana oriental (GSS, 1987, p. x).

15. Après avoir connu une succession de régimes, le Ghana, alternant entre régimes économiques libéraux et gouvernements autoritaires civils et militaires vit, le 7 janvier 1993, l'installation de l'actuelle Quatrième République dans laquelle « les stratégies de gestion économiques néolibérales sont déployées depuis des années avec le soutien indéfectible des institutions de Bretton Woods et d'autres donateurs ou partenaires du développement » (Boafo-Arthur, 2007, p. 1).

allocates GH¢45 million for 2020 population census"). Ces évolutions se sont produites dans le sillage de la consolidation du Service des statistiques du Ghana en un organisme professionnel, qui s'est faite en partenariat avec une série d'acteurs (internationaux). Bien que la Constitution de 1979 ait déjà prévu des dispositions visant à créer un service des statistiques sous l'égide d'un Bureau de services statistiques, en 1985 la loi relative au Service de statistiques (PNDC 135) a véritablement instauré pour la première fois l'indépendance des travaux statistiques, en fondant le Service des statistiques du Ghana au sein du service public, « en tant que service public indépendant autonome doté d'un conseil d'administration sous l'autorité directe du Bureau du Président » (GSS, 2020). En vertu de la nouvelle loi, le Service des statistiques a pu déterminer en toute indépendance quelles données devaient être collectées de la manière la plus efficace, et quelles données publier « de la façon jugée la plus opportune ». Dans ce dispositif, le statisticien public, à la tête des services de statistiques, est désormais « investi du pouvoir de conduire les enquêtes, y compris tous les recensements au Ghana » (Oti Boateng, 1991, p. 329). De plus, la loi a contraint davantage l'ensemble des services publics à collaborer avec le Service de statistiques du Ghana, en donnant à ce dernier des pouvoirs de coordination étendus. Dans ce sens, les Services de statistiques du Ghana ont été réorganisés et de nouvelles divisions ont été créées¹⁶. Les services ont été dotés en particulier d'une division des études analytiques et du développement afin de renforcer les capacités du service en matière de méthodologie (Oti Boateng, 1991, p. 330). Enfin, dans le but d'intégrer la production de statistiques dans le processus d'élaboration politique, la Commission nationale de la planification du développement (NDPC) a été créée et a depuis été chargée des questions de planification, programmation et budget en collaboration avec les comités régionaux de coordination, contrôle et évaluation ainsi que les autorités de planification des districts décentralisés. Outre la réorganisation interne de ces services, la production de statistiques au Ghana s'est également accompagnée d'un engouement et d'investissements accrus en faveur des TIC au service du développement (ICT4D 2003).

Ces dernières années, le développement des TIC a atteint son apogée avec le renforcement d'un programme de numérisation dont le vice-président est directement responsable, sous l'impulsion du premier système de paiement biométrique mondial (Breckenridge, 2010 ; Dzokoto *et al.*, 2016 ; Thiel, 2021). Au titre de ces avancées figurent depuis peu la carte d'identité nationale biométrique (Thiel, 2020), les listes électorales biométriques (Piccolino, 2016) et les systèmes d'assurance maladie et d'assurance sociale, ainsi que le nouveau système de géolocalisation numérique basé sur le GPS. Comme pouvaient le laisser présager les recommandations de la Commission nationale de la planification du développement sur la restructuration des écosystèmes de données démographiques en 2017, les organismes publics ghanéens ont actuellement entrepris d'intégrer plusieurs registres de population à l'aide du Numéro d'identification personnel (NIP) d'authentification biométrique, dont les données liées au numéro de sécurité sociale du SSNIT (*Social Security and National Insurance Trust*) et au numéro d'identification d'assurance maladie et d'identification fiscale. L'une des justifications de cette opération étant la possibilité d'analyser les statistiques de manière longitudinale par les transitions vécues au cours de la vie et entre régimes institutionnels. La pandémie de Covid-19, vecteur d'innovation statistique dans le monde entier, a également permis, sur des bases très contestables, de quantifier des contacts sociaux, déplacements des endroits à risque à partir de données jusqu'alors inexploitées, telles que les données transactionnelles des opérateurs de télécommunication (Asante et Odarko Mills, 2020 ; Addadzi-Koom, 2020).

16. « La division de la planification politique et la coordination, par exemple, a été créée dans le but d'étudier les besoins en données de différents utilisateurs dans le pays et de recommander des politiques appropriées en matière de statistiques. Elle est également tenue de coordonner toutes les activités statistiques dans le pays, notamment celles des départements ministériels, dont elle doit garantir qu'ils respectent les normes en vigueur en matière de statistiques afin que les données soient fiables et comparables » (Oti Boateng, 1991, p. 329). En soutien de cette fonction de coordination, un Comité national des utilisateurs et des producteurs de statistiques (placé sous la direction du statisticien public) a été créé pour faciliter les échanges entre les différentes agences.

Comme autre exemple de changements radicaux engendrés par l'innovation technologique, on peut citer le Recensement de la population et de l'habitat de juillet (PHC) 2021. Conformément aux recommandations de la Division de la statistique des Nations unies, ce dernier recensement a eu recours à des technologies numériques pour assurer un contrôle qualité en temps réel et a utilisé de nouveaux types de données géospatiales. En dehors de l'ajout de questions entièrement nouvelles dans le questionnaire, comme le degré d'invalidité, ou encore de rubriques telles que « l'élimination des déchets ménagers, les aménagements sanitaires, les pièces d'eau et l'utilisation des TIC » (Kombat, citation provenant de GNA, 2 novembre 2019, *"What you need to know about the 2020 population census"*), l'intégration technologique reliant l'individu à des informations géospatiales a aussi permis d'ajouter de nouvelles classifications relatives à la distance qui séparent les usagers des services de première nécessité.

4. Controverse sur les *data subjects* en Afrique

L'histoire des recensements au Ghana, à travers sa généalogie, témoigne des transformations fondamentales qu'a connues le contexte techno-politique du pays. Par opposition au projet de domination colonial établissant un lien étroit entre le recensement et la mise en place d'un contrôle virulent de la population, du territoire et des autorités locales, G. Serra (2018) décrit comment tout a été mis en œuvre pour faire du premier recensement postcolonial l'instrument de la construction d'une nation et de la prise en compte d'une nouvelle identité du sujet politique. Ensuite, après l'indépendance, le Ghana connaît des changements de régimes profonds qui laissent chacun leur marque sur la méthodologie utilisée pour recenser la population et les catégories définissant l'« identité de sujet ». Parallèlement, les normes internationales en vigueur en matière de méthodologie et de mise en œuvre matérielle ont été intégrées aux opérations de recensement au Ghana, mettant progressivement l'innovation au cœur des recensements, comme l'a montré récemment la transformation numérique du recensement PHC de 2021.

Dans le pays, qui a connu une succession de régimes, les politiques liées à la gestion de l'économie, des mobilités, de la santé et de la démographie ont alterné entre populisme et libéralisme, chaque type de régime laissant sa propre marque sur les lois et institutions relatives aux recensements, mais surtout, sur les conventions d'évaluation de la vie politique, économique et sociale, ainsi que sur les solutions juridiques que ces évaluations induisent collectivement, par exemple s'agissant de la politique migratoire. Les changements techno-politiques exercent inévitablement une influence sur les infrastructures et conventions statistiques. En vue de mieux comprendre cette corrélation, il est utile d'analyser les tensions que peut susciter la constitution de catégories de recensement et les controverses qui en découlent. La documentation officielle du recensement fournit de précieuses informations pour comprendre de telles controverses et les réponses qu'y apportent ses responsables. De plus, les rapports des médias sur les manifestations de mécontentement de l'opinion publique mettent en lumière les discordes non identifiées par les équipes chargées des recensements.

L'une des difficultés méthodologiques les plus fréquemment citée dans les rapports historiques du recensement du Ghana est liée à l'âge des personnes sondées. Déjà à l'époque coloniale, A. W. Cardinall (1931, pp. 167-169) soulevait la question du manque de fiabilité des statistiques relatives à l'état civil dans la colonie, constatant qu'il était difficile de savoir avec certitude à quelle tranche d'âges appartenaient les personnes interrogées, étant donné que les mariages étaient rarement enregistrés. Il est avéré que l'octroi de permis de travail, une fois mis en place dans le but d'étendre le contrôle sur la main d'œuvre du pays, a contribué à générer des statistiques plus fiables concernant l'emploi dans la colonie. En revanche, l'administration coloniale n'ayant pas prévu d'étendre les droits de citoyen à part entière à la population africaine, les connaissances dans le domaine des registres d'état civil sont restées limitées. Bien qu'en 1926 les registres des naissances et des décès, mis en place en 1888, aient été ouverts à l'enregistrement des

naissances des citoyens africains, l'implantation des bureaux de recensement se limitait aux zones urbaines : ainsi, à l'époque de l'indépendance, seuls 38 bureaux existaient à travers tout le pays, ce qui couvrait à peine 16 % de la population (Kpedekpo, 1968). Aujourd'hui encore, le Ghana doit faire face à des taux très élevés de naissances et de décès non répertoriés, et déploie des efforts considérables pour trouver des solutions techniques visant à combler les lacunes qui existent de longue date et de manière continue dans ce domaine. Cela se traduit, par exemple, par l'adoption de méthodes spécifiques de conduite d'interviews et d'interfaces de collecte basées sur des applications informatiques pour faciliter la notification d'information à distance par l'intermédiaire de professionnels de santé basés dans les communautés (cf. Al Dahdah, 2015).

Un autre enjeu récurrent dans toute l'histoire des recensements au Ghana est la méthode de définition et construction sociale de l'espace. La question qui a occupé les responsables enquêteurs au cours de plusieurs recensements décennaux concernait la difficulté de différencier les localités : il fallait manœuvrer pour trouver un terrain d'entente entre une définition technocratique des distances et des occupants d'une part, et d'autre part l'identification intrinsèque de certaines communautés par rapport à des territoires et à d'autres communautés. Les tensions qui existent notamment entre les communautés des villes de Teshie et de Nungua dans la région du Grand Accra ont contribué à établir deux registres séparés depuis les premiers recensements conduits après l'indépendance, alors que ces communautés n'auraient pas dû être comptabilisées techniquement comme deux entités séparées du fait de leur proximité. De même, en 2021, dans les régions septentrionales du Ghana, des allégations de discrimination ont été avancées du fait que les listes des personnes sondées des aires de dénombrement ne correspondaient pas aux frontières des caciquats et des circonscriptions électorales, ce qui contribuait à redéfinir le système de gouvernance pluraliste du Ghana et l'allégeance aux chefs traditionnels locaux. Les remises en cause de l'espace et des communautés traduisent en grande partie des préoccupations d'inclusion, d'appartenance et d'alliances. Dans ce contexte, le recensement le plus récent du Ghana a fait l'objet de contestations vigoureuses à propos des catégories liées à l'origine ethnique dans plusieurs régions du pays. De vives tensions sur les questions de représentation et d'inclusion de certains groupes ethniques se sont fait sentir dans la région de la Volta, où l'administration n'aurait pas été en mesure de dénombrer les sous-groupes de l'ethnie Éwé (à la différence de tous les autres principaux groupes ethniques). La mobilisation publique a associé ces contestations à des enjeux partisans, le parti d'opposition étant étroitement lié à la région de la Volta. Étant donné que les préparations initiales du recensement coïncidaient avec les élections parlementaires et présidentielles de 2020 – et les projets menés par la Commission électorale en vue d'établir de nouvelles listes électorales dans le pays par le biais de l'enregistrement des données biométriques en masse à l'échelle de la nation –, ces questions ont été anticipées dans le calendrier du Service des statistiques du Ghana afin d'éviter que ces événements ne soient perçus confusément dans l'opinion publique.¹⁷ Mais surtout, le PHC 2021 a suscité un débat public et des commentaires sur l'appartenance ou non des personnes recensées à la citoyenneté ghanéenne, d'aucuns prétendant que des non-Ghanéens étaient représentés dans certains groupes référencés dans l'enquête. Dans ce contexte, il était courant que l'on demande de ne pas comptabiliser les habitants de zones frontalières, considérés comme Togolais et encore davantage les populations Fulani et Haoussa considérées comme immigrantes (Thiel, 2021). Comme l'a montré C. Lenz (2008), l'appartenance

17. Avec le climat politique des élections parlementaires et présidentielles de 2020, le PHC du Ghana évolue dans un contexte politique complexe : la communication officielle souligne l'importance du PHC 2020 dans le cadre de plusieurs programmes politiques, car il fournit les bases pour analyser et améliorer les politiques et mettre en place des interventions, comme les initiatives "Planting for Food and Jobs", LEAP (*Livelihood Empowerment Against Poverty*), "Youth in Agriculture" et plus particulièrement, les "National Builders Corps", un engagement électoral clé de l'administration Akufo-Addo pour réduire le problème du chômage des jeunes (Daily Graphic, 25 octobre 2019, "Gov't releases funds for 2020 Census"). Les événements actuels liés au PHC 2021 contrastent de manière frappante avec les observations de G. Serra à propos du recensement de 1960, qui a également « eu lieu lorsque le Ghana était sur le point de s'engager sur la voie du référendum qui allait aboutir à l'adoption d'une Constitution républicaine (...) Le rapport de recensement soulignait qu'en reportant le référendum, le gouvernement avait montré que l'occurrence simultanée des deux événements aurait porté préjudice au recensement, l'assimilant à une opération non-politique ou non-partisane. » (Serra, 2018, p. 676).

à l'État ghanéen colonial et postcolonial a toujours fait l'objet de négociations contextuelles sur le plan des frontières, des intérêts et des associations. Les controverses autour du PHC de 2021 permettent de renouveler avec force cette observation dans la mesure où les affiliations partisans, identités ethniques et frontières nationales historiquement contestées (Nugent, 1995) sont actuellement prises en compte dans la politisation des catégories de recensement.

Fournies à titre d'exemples, ces situations mettent en évidence les contradictions que suscite l'« identité de sujet » définie par les données de recensement dans le contexte de l'époque postcoloniale. D'un côté, la datafication peut apparaître comme une forme de re-colonisation, la toute-puissance du capital faisant pression pour accélérer le phénomène (Breckenridge, 2018 ; voir aussi Couldry & Mejias, 2018). Mais d'autre part, être recensé revêt une importance majeure pour les citoyens ghanéens, qui pour la plupart participent avec enthousiasme aux opérations de recensement. Dans certains cas, le dénombrement a même joué en faveur de communautés : par exemple certains chefs des colonies avaient tendance à exagérer la taille de leur communauté dans l'intérêt d'être plus largement représentés au sein des conseils provinciaux et d'augmenter leurs droits, par exemple pour les permis d'armes (Cardinall, 1931, p. 123) ou plus récemment pour la prise en charge de certaines catégories, en incluant le statut d'invalidité ou l'accès aux infrastructures de base. Néanmoins, étant donné que l'influence de l'État dans la vie des citoyens ghanéens est souvent limitée et que les autres formes d'appartenance et d'association, qui peuvent exister dans les communautés religieuses et professionnelles par exemple (Thiel & Stasik, 2017), ont pris une place prépondérante, les conséquences éthiques et morales de la quantification ainsi que la co-construction de l'État et des pratiques statistiques demeurent à bien des égards ambigus.

5. Conclusion

Dans cette étude, j'ai tenté d'approfondir les propos d'E. Ruppert sur la co-construction des statistiques publiques, des modes de gouvernance et de l'« identité sujet » en prenant pour cadre le recensement de la population ghanéenne. Alors que pour E. Ruppert, « le recensement comme pratique de gouvernance (...) intègre des processus d'agrégation et d'individualisation » qui conduisent les individus « à s'identifier en tant que société, comme partie intégrante d'une entité sociale, d'une nation ou d'un État » (Ruppert, 2008, § 1.5), de mon côté j'ai voulu montrer que le processus d'identification à la nation qui se construit à travers la production de statistiques est loin d'être linéaire et se révèle, au mieux, le résultat d'influences historiques complexes à la croisée de transformations d'ordre politique et d'innovations progressives en matière de méthodologie et d'infrastructure statistiques. Les contextes postcoloniaux, en particulier, sont caractérisés par des formes d'appartenance conflictuelles, qui donnent lieu à des négociations et à des réticences face aux efforts de classification à la base du projet (inachevé) d'État-nation. Néanmoins, ou précisément en raison de cette absence de linéarité, la définition de conventions en matière statistique peut s'avérer extrêmement précieuse pour comprendre la relation entre les acteurs, les organisations, les technologies matérielles et immatérielles dans l'histoire politique du Ghana et dans ses dimensions socio-économiques, juridiques et techno-politiques.

Remerciements

Je tiens à exprimer ma gratitude aux éditeurs et à deux réviseurs anonymes pour leurs précieux commentaires. Merci également à Julie Ghibaudo, qui a traduit cet article depuis l'anglais.

Références

- Addadzi-Koom M. E. (2020), « Quasi-state of emergency: assessing the constitutionality of Ghana's legislative response to Covid-19 », *Theory and Practice of Legislation*, vol. 8, pp. 311-327.
- Adomako Ampofo A., J. Beoku-Betts, W. Ngaruiya Njambi, and M. Osirim (2004), « Women's and Gender Studies in English-Speaking Sub-Saharan Africa: A Review of Research in the Social Sciences », *Gender and Society*, vol. 18 n° 6, pp. 685-714.
- Akonor K. (2006), *Africa and IMF Conditionality: The Unevenness of Compliance, 1983-2000*, New York, Routledge.
- Al Dahdah M. (2017), « Health at her fingertips: Development, gender and empowering mobile technologies », *Gender Technology and Development*, vol. 21, pp. 135-151.
- Aly G. and K. H. Roth (2004), *The Nazi Census. Identification and Control in the Third Reich*, Temple University Press.
- Anderson M. (2015 [1988]), *The American Census: A Social History*, Yale University Press.
- Anderson M. and E. Fienberg (1999), *Who Counts? The Politics Census-Taking in Contemporary America*, New York, Russell Sage.
- Aryeetey E., J. Harrigan, and M. Nissanke (2000), *Economic Reforms in Ghana: The Miracle and the Mirage*, Oxford, James Currey.
- Asante L. A. and R. O. Mills (2020), « Exploring the Socio-Economic Impact of COVID-19 Pandemic in Marketplaces in Urban Ghana », *Africa Spectrum*, vol. 55, n° 2, pp. 170-181.
- Barbour K. M. and R. M. Prothero (1961), *Essays On African Population*, Routledge.
- Boafo-Arthur K. (2007), « A decade of liberalism in perspective », in K. Boafo-Arthur (ed.), *Ghana. One Decade of the Liberal State*, Dakar, Codesria, pp. 1-20.
- Breckenridge K. (2010), « The world's first biometric money: Ghana's e-Zwisch and the contemporary influence of South African biometrics », *Africa: The Journal of the International African Institute*, vol. 80, n° 4, pp. 642-662.
- Breckenridge K. (2014), *Biometric State: The Global Politics of Identification and Surveillance in South Africa, 1850 to the Present*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Caplan J. (2013), « "Ausweis Bitte!" Identity and Identification in Nazi Germany », in I. About, J. Brown, and G. Lonergan (eds.), *Identification and Registration Practices in Transnational Perspective. People, Papers and Practices*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, pp. 224-242.
- Cardinall A. (1931), *The Gold Coast, 1931*, Accra, Government Printer.
- Comaroff J. and J. Comaroff (2001), « Naturing the Nation: Aliens, Apocalypse and the Postcolonial State », *Journal of Southern African Studies*, vol. 27, n° 3, pp. 627-651.
- Cordell D. (2010), « African Historical Demography in the Postmodern and Postcolonial Eras », in K. Ittman, D. Cordell, and G. Maddox (eds.), *The Demographics of Empire: The Colonial Order and*

the Creation of Knowledge, Athens, Ohio University Press, pp. 22-58.

Couldry N. and U. Mejas (2018), « Data colonialism: rethinking big data's relation to the contemporary subject », *Television and New Media*, vol. 20, pp. 336-349.

Danquah J. B. (1957), « The historical significance of the bond of 1844 », *Transactions of the Historical Society of Ghana*, vol. 3, pp. 3-29.

de Graft-Johnson J. C. (1969), « The Population of Ghana 1846-1967: A Digest and Discussion of the Data in the Official Counts and Censuses », *Transactions of the Historical Society of Ghana*, vol. 10, pp. 1-12.

de Graft-Johnson K. T. and K. V. Ramachandran (1975), *An Evaluation of the 1970 Population Census Results of Ghana. African Population Series No 2*, Addis Ababa, United Nations Economic Commission for Africa.

Desrosières A. (2014), *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte.

Didier E. (2021), *Quantitative Marbling. New Conceptual Tools for the Socio-History of Quantification*, Halle, Anton Wilhelm Amo Lectures Vol. 7.

Didier E. (2009), *En quoi consiste l'Amérique ? Les statistiques, le New Deal et la Démocratie*, Paris, La Découverte.

Dzokoto V. A., R. Asante, and J. K. Aggrey (2016), « Money That Isn't: A Qualitative Examination of the Adoption of the 1 Pesewa Coin and Biometric Payment Cards in Ghana », *Ghana Studies*, vol. 19, pp. 3-34.

Folson K. G. (1993), « Ideology, Revolution and Development – The Years of Jerry John Rawlings », in E. Gyimah-Boadi (ed.), *Ghana Under PNDC Rule*, Dakar, Codesria, pp. 74-99.

Gaisie S. K. (1969), *Dynamics of Population Growth in Ghana. Ghana Population Studies No 1*, Accra, Demographic Unit.

Gil B. and E. N. Omaboe (1993), « Population Censuses and National Sample Surveys in Developing Countries », in M. Bulmer and D. P. Warwick (eds.), *Social research in developing countries. Surveys and censuses in the Third World*, London, UCL Press, pp. 43-54.

GSS (1987), *1984 Population Census of Ghana. Demographic and Economic Characteristics. Total Country*, Accra, Ghana Statistical Service.

Gyandoh S. O. (1976), « Liberty and the Courts: A Survey of the Judicial Protection of the Liberty of the Individual in Ghana During the Last Hundred Years », in W. C. Ekow Daniels and G. R. Woodman (eds.), *Essays in Ghanaian Law 1876-1976*, Legon, University of Ghana, pp. 57-91.

Hacking I. (1985), « Making Up People », in T. C. Heller, M. Sosna, and D. E. Wellbery (eds.), *Reconstructing Individualism. Autonomy, Individuality, and the Self in Western Thought*, Stanford, Stanford University Press, pp. 222-236.

Hacking I. (1995), « The looping effects of human kinds », in D. Sperber, D. Premack, and A. Premack (eds.), *Causal cognition: A multi-disciplinary debate*, Oxford, Clarendon Press, pp. 351-383.

- Hannah M. (2001), « Sampling and the politics of representation in US Census 2000 », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 19, pp. 515-534.
- Hannah M. (2009), « Calculable territory and the West German census boycott movements of the 1980s », *Political Geography*, vol. 28, pp. 66-75.
- Herbst J. (1993), *The Politics of Reform in Ghana, 1982-1991*, Berkeley, University of California Press.
- Higgs E. (2003), *The Information State in England. The Central Collection of Information on Citizens Since 1500*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- ILO (1974), *Report of the national symposium on population, development and social progress*, Addis Ababa, ILO.
- Ruppert E. and E. Isin (2019), « Data's empire: postcolonial data politics », in D. Bigo, E. Isin, and E. Ruppert (eds.), *Data Politics: Worlds, Subjects, Rights*, London, Routledge, pp. 207-227.
- Ittman K., D. Cordell, and G. Maddox (2010), *The Demographics of Empire: The Colonial Order and the Creation of Knowledge*, Athens, Ohio University Press.
- Kpedekpo G. (1968), « Patterns of delayed registration of births and deaths in Ghana », *The Ghana Social Science Journal*, vol. 1, pp. 28-49.
- Kraus J. (1991), « The Political Economy of Stabilization and Structural Adjustment in Ghana », in D. Rothchild (ed.), *Ghana: The Political Economy of Recovery*, Boulder, Lynne Rienner, pp. 119-156.
- Lentz C. (2008), « "This is Ghanaian territory!": Land conflicts on a West African border », *American Ethnologist*, vol. 30, pp. 273 - 289.
- Loveman M. (2014), *National Colors: Racial Classification and the State in Latin America*, Oxford, Oxford University Press.
- Mensa-Bonsu H. (2007), « "Political Crimes" in the Political History of Ghana: 1948-1993 », in H. Mensa-Bonsu (ed.), *Ghana Law Since Independence: History, Development and Prospects*, Legon, University of Ghana, pp. 239-305.
- Noiriel G. (2002), « The Identification of the Citizen: The Birth of Republican Civil Status in France », in J. Caplan and J. Torpey (eds.), *Documenting Individual Identity. The Development of State Practices in the Modern World*, Princeton and Oxford, Princeton University Press, pp. 28-48.
- Nugent P. (1995), *Big Men, Small Boys and Politics in Ghana*, New York, Pinter.
- Okolo A. (1999), « The Nigerian Census: Problems and Prospects », *American Statistician*, vol. 53, pp. 321-325.
- Oti Boateng E. (1995), « Population Data Collection and Analysis », in Accra, Ministry of Finance and Economic Planning, *Ghana Population Policy: Future Challenges*, pp. 321-342.
- Peil M. (1974), « Ghana's Aliens », *International Migration Review*, vol. 8, pp. 367-381.
- Petchenkine Y. (1993), *Ghana: In Search of Stability, 1957-1992*, Westport, Praeger.

- Piccolino G. (2016), « Infrastructural state capacity for democratization? Voter registration and identification in Côte d'Ivoire and Ghana compared », *Democratization*, vol. 23, pp. 498-519.
- Ruppert E. (2008), « 'I Is; Therefore I Am': The Census as Practice of Double Identification », *Sociological Research Online*, vol. 13, n° 4, n.p.
- Sackeyfio N. (2012), « The Politics of Land and Urban Space in Colonial Accra », *History in Africa*, vol. 39, pp. 293-329.
- Samuel B. (2014), « La production macroéconomique du réel. Formalités et pouvoir au Burkina Faso, en Mauritanie et en Guadeloupe », Thèse de doctorat, Sciences Po Paris.
- Serra G. (2018), « 'Hail the Census Night': Trust and Political Imagination in the 1960 Population Census of Ghana », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 60, pp. 659-687.
- Szreter S. and K. Breckenridge (2012), *Registration and Recognition. Documenting the Person in World History*, Oxford, Oxford University Press.
- Szreter S. (2013), « The Parish Registers in Early Modern English History: Registration from Above and Below », in I. About, J. Brown, and G. Lonergan (eds.), *Identification and Registration Practices in Transnational Perspective. People, Papers and Practices*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, pp. 113-131.
- Tesfaye F. (2014), *Statistique(s) et génocide au Rwanda : la genèse d'un système de catégorisation "génocidaire"*, Paris, L'Harmattan.
- Thiel A. (2021), « Ghana upgraded its census to make it more inclusive: but old tensions still surfaced », *The Conversation*, 22 July 2021 : <https://theconversation.com/ghana-upgraded-its-census-to-make-it-more-inclusive-but-old-tensions-still-surfaced-164654>
- Thiel A. (2020), « Biometric identification technologies and the Ghanaian "data revolution" », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 58, pp. 115-136.
- Thiel A. and M. Stasik (2017), « Market Men and Station Women: Changing Significations of Gendered Space in Accra, Ghana », *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 34, pp. 459-478.
- Touchelay, B. (2019), « British and French Colonial Statistics: Development by Hybridization from the Nineteenth to the Mid-Twentieth Centuries », in J. Fichter (ed.), *British and French Colonialism in Africa, Asia and the Middle East*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, pp. 249-274.
- Uvin P. (2002), « On Counting, Categorizing, and Violence in Burundi and Rwanda », in D. I. Kertzer and D. Arel (eds.), *Census and Identity: The Politics of Race, Ethnicity, and Language in National Censuses*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 148-75.
- Valsecchi P. (2014), « Free People, Slaves and Pawns in the Western Gold Coast: The Demography of Dependency in a Mid-Nineteenth-Century British Archival Source », *Ghana Studies*, vol. 17, pp. 223-246.
- von Oertzen C. (2017), « Machineries of Data Power: Manual versus Mechanical Census Compilation in Nineteenth-Century Europe », *Osiris*, vol. 32, pp. 129-150.
- Weitzberg K. (2015), « Unaccountable Census: Colonial Enumeration and its Implications for the Somali People of Kenya », *The Journal of African History*, vol. 56, pp. 409-428.